

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du jeudi 24 septembre 2020

DÉLIBÉRATION N° **CD-2020/09/24-1/03****Accusé de réception** – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20200924-lmc100000020961-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 25/09/2020

Réception Préfet : 25/09/2020

Publication RAAD : 25/09/2020

Commission n° 1 – Aménagement du Territoire, Politiques contractuelles, Environnement et Agriculture
Rapporteur : JAUNAUX Yves

Commission n° 7 – Finances
Rapporteur : SOSINSKI Sandrine

OBJET : Fonds départemental d'Aménagement - Subvention pour la création d'une antenne des Chambres Consulaires à Provins.

Le 14 juin 2019, le Département a créé un Fonds départemental d'Aménagement qui vient compléter la politique contractuelle mise en place en novembre 2015, en apportant un financement pour les projets structurants contribuant au rayonnement de la Seine-et-Marne. La Commune de Provins sollicite une subvention au titre du Fonds d'aménagement pour soutenir le projet de création d'une antenne des Chambres Consulaires.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil général n° 7/02 du 29 juin 2012 relative au règlement budgétaire et financier départemental, modifié par délibération du Conseil général n° 7/01 du 26 avril 2013,

Vu la délibération n° 1/03 du 14 juin 2019 relative à la création du Fonds départemental d'Aménagement,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'accorder à la Commune de Provins une subvention de 280 000 € pour l'aménagement de l'antenne des Chambres Consulaires sur le site des anciens logements militaires,

Article 2 : d'imputer cette dépense sur l'action « Fonds départemental Aménagement – Opération Fonds d'Aménagement DI 2019 »,

Article 3 : d'adopter le projet de convention joint en annexe à la présente délibération, et d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer cette convention au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (45) :

M. Pierre BACQUÉ
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à Mme Isoline GARREAU MILLOT
Mme Martine BULLOT
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard CORNEILLE
M. Bernard COZIC qui a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Isoline GARREAU MILLOT
Mme Julie GOBERT
M. Jérôme GUYARD
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE qui a donné pouvoir à Mme Virginie THOBOR
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER qui a donné pouvoir à M. Olivier MORIN
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN

M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

A été ABSENT (1) : M. Arnaud de BELENET



Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne